

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un but – Une foi



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET  
DE L'ACTION SOCIALE

# Programme Développement de la Carte Sanitaire (PDCS) 2019-2023

Programme d'investissement de la nouvelle carte

Résumé synthétique

Version finale



## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	3
<b>Contexte</b> .....	3
<b>Justifications du PDCS</b> .....	3
<b>Méthodologie</b> .....	4
<b>Rappel du contenu global de la nouvelle carte sanitaire</b> .....	5
<b>Densification de la carte sanitaire</b> .....	5
<b>Estimation financière du PDCS</b> .....	8
<b>Résultats attendus</b> .....	9
<b>Plan de mise en œuvre du PDCS</b> .....	9
<b>Conclusion</b> .....	9
<b>Lieux d’implantation des nouvelles infrastructures sanitaires et sociales prévues</b> .....	10

## Introduction

La carte sanitaire est un outil de réglementation, de régulation, de veille et d'aide à la planification pour une répartition spatiale équitable de l'offre de service de santé. Elle s'assure de l'adéquation entre l'offre de soins, le besoin et la demande de la population. Elle est la politique d'équité territoriale en matière d'accès aux soins de santé.

Conscient son importance pour la réduction des inégalités en santé, le Gouvernement du Sénégal a examiné et adopté lors du Conseil des ministres du 25 juillet 2018, son projet de décret.

Le déploiement de la nouvelle carte sanitaire a fait l'objet d'une priorisation des investissements à travers le Programme de Développement de la Carte sanitaire (PDCS), qui est estimé à 220 565 000 000FCFA pour la période 2019-2023, et dont la validation par le Gouvernement est une étape essentielle.

## Contexte

Le Sénégal a adopté un nouveau modèle de développement économique et social pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE), est sous-tendue par une vision du Président de la République « *d'un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit* ».

Dans le domaine de l'accès aux services de base, le Gouvernement a initié des programmes qui vont permettre d'améliorer l'équité territoriale en matière de santé (phase 2 du Programme d'Urgence de Développement Communautaire ou PUDC et Programme d'Urgence de Modernisation des Axes frontaliers ou PUMA).

Le Gouvernement a élaboré le deuxième Programme des Actions Prioritaires (PAP) du PSE. Le groupe consultatif pour le financement de la phase 2 du PSE, qui s'est tenu les 17 et 18 décembre 2018 à Paris, est une opportunité pour le financement des besoins de la nouvelle carte sanitaire.

## Justifications du PDCS

La carte sanitaire bien que référentiel en matière de normes en paquets de services, en ressources humaines et en équipements ; elle est aussi un outil d'aide à la planification de l'offre de soins dans l'espace et dans le temps.

Ainsi, la préoccupation de boucler le processus d'élaboration de la nouvelle carte sanitaire par un dossier d'investissement a été confirmé lors du forum sur le

Financement de la Santé tenu le 17 novembre 2017 par le Chef de l'Etat. Il a demandé la validation préalable de ce plan d'investissements en ces termes « *Il faut que nous validions d'abord le plan d'investissements de la nouvelle carte sanitaire* ».

La densification équitable de la carte sanitaire du Sénégal est une préoccupation nationale exprimée lors de trois Conseils des ministres (13 novembre 2013, 16 juin 2016 et 11 avril 2018). Le Conseil a demandé sa fonctionnalité, sa densification et son déploiement.

La réussite de la stratégie de la Couverture Maladie Universelle passe par une carte sanitaire améliorée (une offre disponible et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire national). « *Pour progresser vers la CSU, l'Etat du Sénégal intensifiera les efforts visant à assurer une disponibilité géographique des paquets de services de qualité définis par la carte sanitaire à un coût moindre pour la population. Dans cette perspective, le ministère en charge de la santé veillera à la bonne exécution d'un Programme de Densification de la Carte Sanitaire et Sociale (PDCS) pour satisfaire les besoins en matière d'offre de services* ». <sup>1</sup>

Avec les Technologies du Numérique, de l'Intelligence artificielle, de la robotique et de la domotique, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale a mis en place des mécanismes afin d'exploiter toutes les possibilités pouvant rapprocher les services de soins spécialisés aux populations qui en sont dépourvues. La vision du MSAS au sujet de la santé numérique<sup>2</sup> est consignée dans le Plan Stratégique Santé digitale<sup>3</sup> 2018-2023. Ce PSSD comporte des volets importants sur la santé mobile, la traçabilité du patient, sur le dossier patient entre autres. Ainsi, la carte sanitaire, dont la vocation est de réduire les inégalités en matière d'accès à l'offre de service, intègre et tient compte désormais de la Télésanté.

## Méthodologie

Le processus méthodologique a été encadré par un mécanisme de coordination (Comité de pilotage et Comité technique de suivi). Il a été participatif (14 Comités Régionaux de Développement ; des visites de sites ; une participation des structures de santé des Forces de Défense et de Sécurité, des Etablissements publics de Santé, des régions médicales, des districts sanitaires, des parlementaires, des élus locaux, des universitaires, de la société civile, le secteur privé...). D'ailleurs, le MSAS a été convoqué par le Conseil économique, social

---

<sup>1</sup> Stratégie Nationale de Financement de la Santé (SNSF) page 24.

<sup>2</sup> Utilisation des Technologies du numérique en faveur de la santé.

<sup>3</sup> Validé techniquement et politiquement

et environnemental (CESE) pour une prise en charge de toutes les préoccupations des acteurs dans le cadre de cette élaboration. Les cahiers de charge ainsi que les besoins à combler ont été définis par des experts, des praticiens et managers de santé, des acteurs locaux en tenant compte de l'évolution de la science médicale, de la situation épidémiologique et de la situation économique du pays.

## Rappel du contenu global de la nouvelle carte sanitaire

Le contenu de la nouvelle carte sanitaire est le résultat de l'expression d'une ambition affichée par le Gouvernement pour faire du pays un hub médical sous régional couplée à un réalisme économique efficace. Le MSAS a mis en place une carte sanitaire de développement et de rationalisation de l'offre de soins.

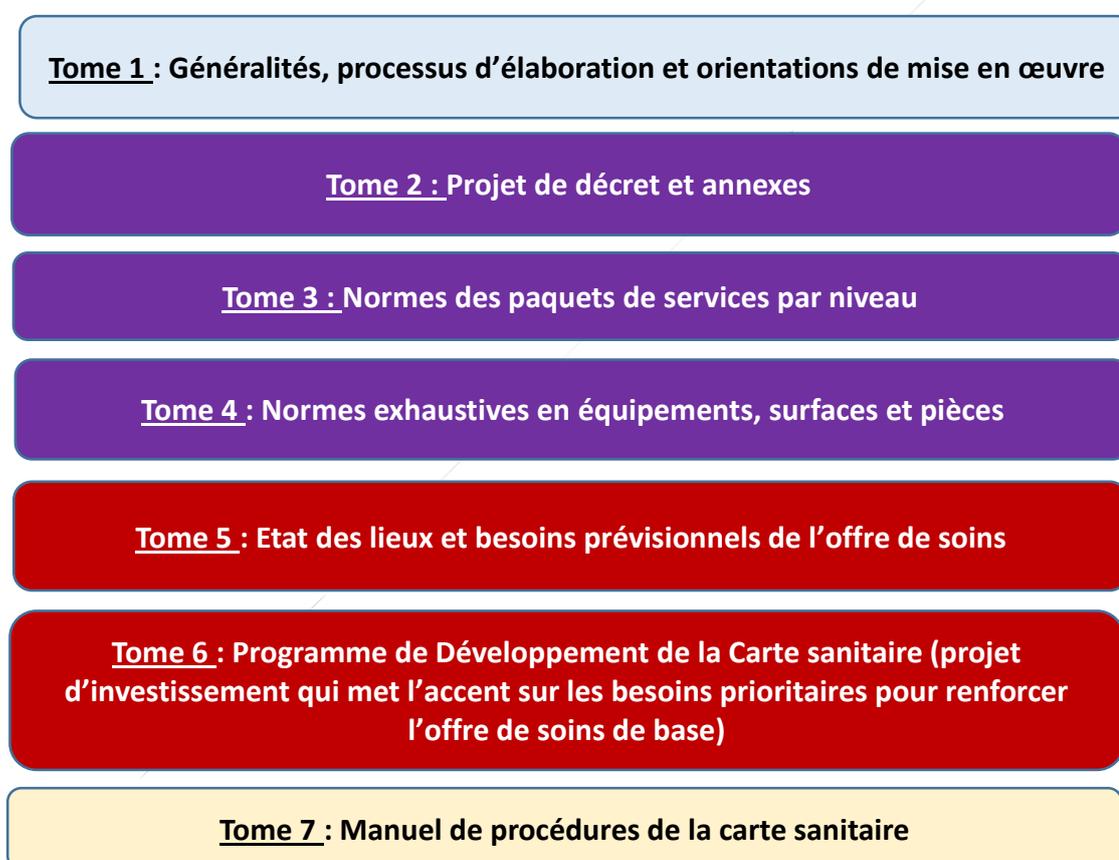
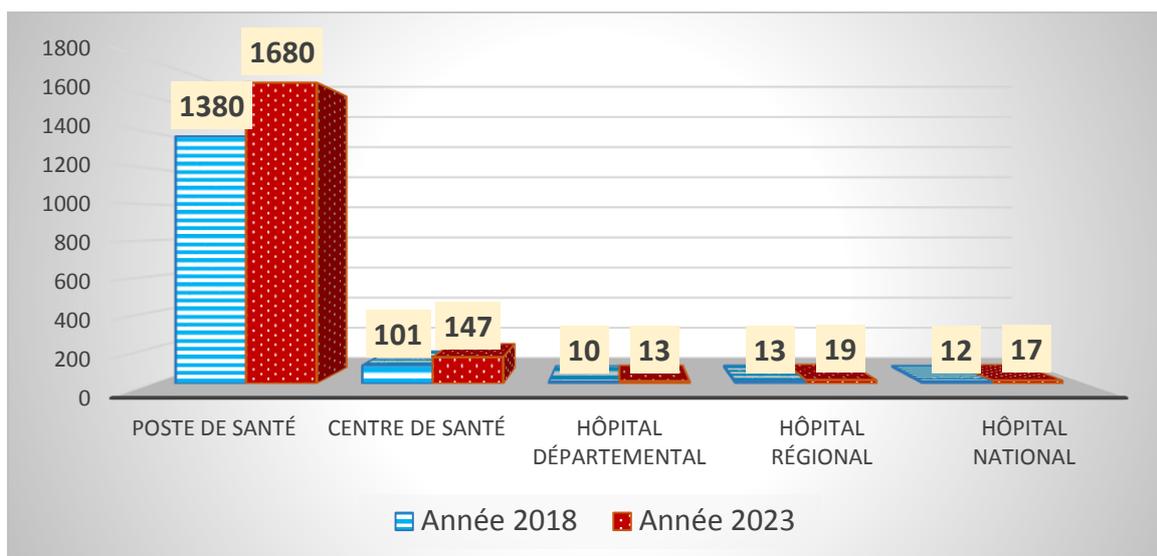


Figure 1 : les sept tomes de la nouvelle carte sanitaire

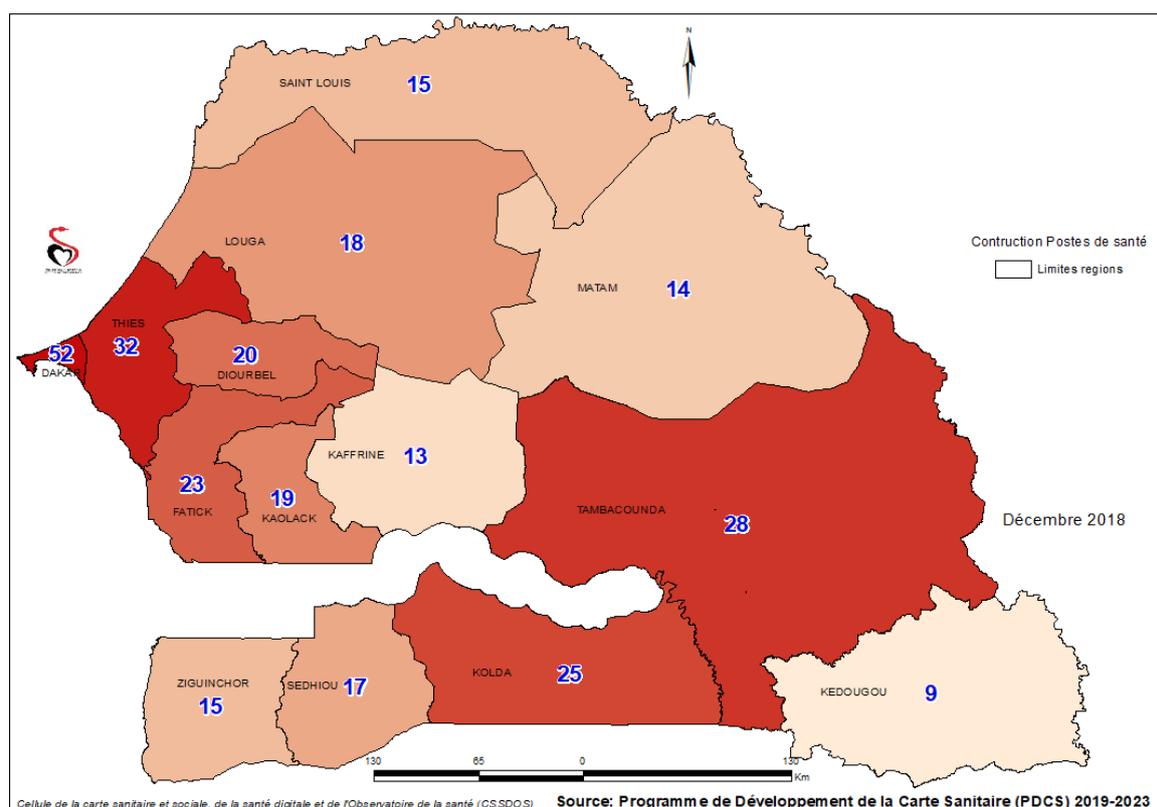
## Densification de la carte sanitaire

Le Programme de Développement de la Carte Sanitaire (PDCS) 2019-2023 est un projet d'investissement qui vise à densifier l'offre de soins de santé et d'action sociale en prenant en compte les structures de santé, de l'action sociale et des services de l'hygiène ainsi que leurs équipements et ressources humaines.



**Figure 2 : Prévisions de densification des structures de santé d'ici 2023**

Les trois cent (300) postes de santé prévus par le Gouvernement sont considérés comme prioritaires et répartis comme suit :



**Figure 3 : répartition des quotas en postes de santé par région**

Les 46 centres de santé prioritaires sont répartis comme suit :

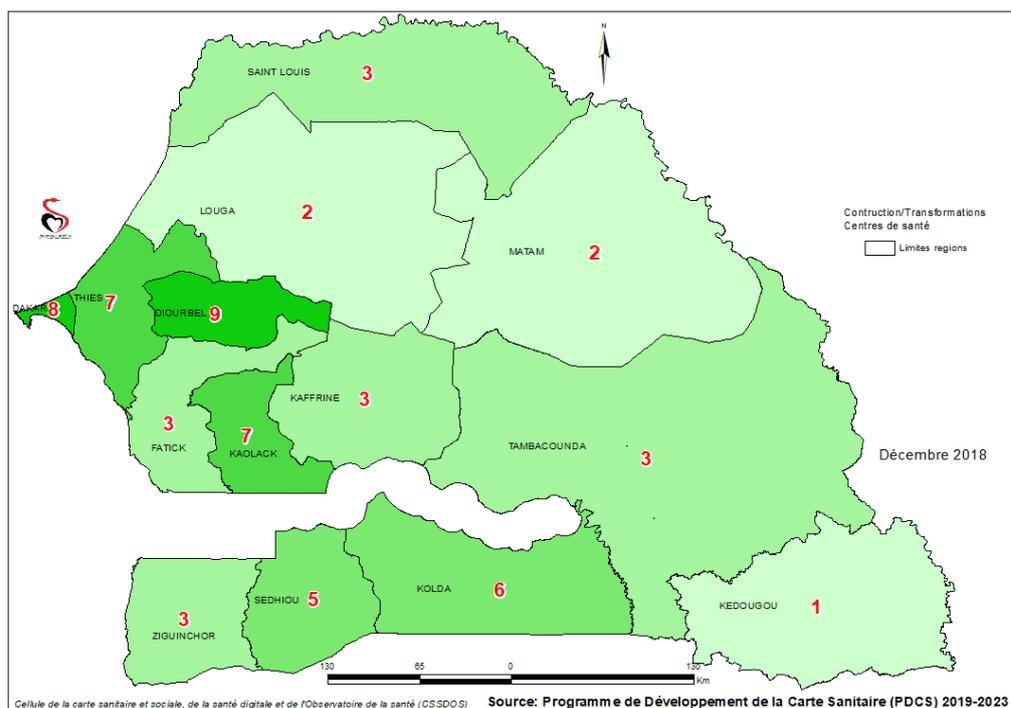


Figure 4 : répartition des quotas en centres de santé par région

Les besoins prioritaires en hôpitaux sont repartis comme suit :

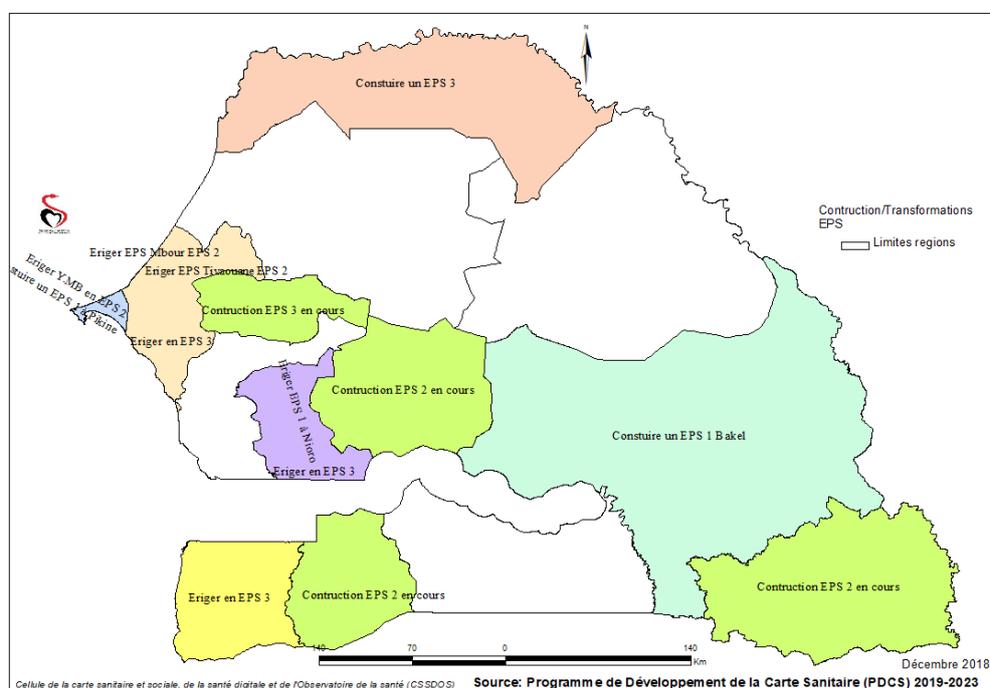


Figure 5 : répartition des quotas en hôpitaux de niveaux 1, 2 et 3 par région

Par ailleurs, le PDCS prévoit également des besoins prioritaires en personnels de soins et d'action sociale estimés à dix mille (10 000).

Concernant les équipements de diagnostic et les lits, il est prévu la mise à niveau des postes et des centres de santé suivant les normes de la carte sanitaire.

Pour les soins promotionnels et préventifs offerts par les services de l'hygiène, il est prévu dans le PDCS, la construction de douze (12) postes d'hygiène, quatorze (14) brigades départementales, quatre (4) brigades régionales et deux (2) brigades spéciales.

Pour les filets sociaux, il est prévu la construction de vingt et un (21) Centres de Promotion et de Réinsertion sociale (CPRS) et la réhabilitation de six (6) autres ; et la construction d'un (1) Centre national de Réadaptation sociale (CNRS).

### **Estimation financière du PDCS**

Le budget global du PDCS est estimé à **220 565 000 000 milliards de francs CFA** réparti comme suit :

<b>Domaines prioritaires</b>	<b>Montant</b>
Besoins en construction pour le Service National de l'Hygiène	7 000 000 000
Besoins en construction pour la Direction générale de l'Action sociale	4 000 000 000
Besoins en ressources humaines	13 000 000 000
Besoins en équipements pour les postes et de centres de santé	12 000 000 000
Besoins pour le fonctionnement des blocs opératoires des centres de santé 2	1 400 000 000
Besoins en construction d'unités manquantes en rapport avec les postes de santé	5 500 000 000
Besoins en nouveaux centres de santé de niveau 1	28 000 000 000
Besoins en nouveaux centres de santé de niveau 2	4 000 000 000
Besoins en création de nouveaux EPS <sup>4</sup>	87 500 000 000
Besoins en création de nouveaux postes de santé <sup>5</sup>	30 360 000 000
Besoins en équipements dans les EPS actuels	21 800 000 000
Besoins en réhabilitations des unités des postes de santé	5 230 000 000
Besoins en réhabilitations des unités des centres de santé	775 000 000
<b>Total</b>	<b>220 565 000 000</b>

**Tableau 1 : budget global du PDCS 2019-2023**

<sup>4</sup> Quatre hôpitaux sont en train d'être construits

<sup>5</sup> Les 300 postes de santé promis par le Gouvernement

## Résultats attendus

Si le PDCS est financé :

- les populations auront accès plus facilement à des soins de santé de qualité ;
- l'offre de santé sera renforcée pour rendre effective la couverture maladie universelle ;
- le Sénégal pourra atteindre les indications de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de couverture, préparer l'affectation dans les structures sanitaires des médecins actuellement en spécialisation ayant bénéficié de la bourse de 300 000 FCFA, satisfaire les besoins actuels en équipements de diagnostic et de lits, et en ressources humaines.

## Plan de mise en œuvre du PDCS

Plusieurs schémas sont envisageables pour mettre en œuvre le PDCS. En effet, le Gouvernement peut faire l'option que le PUDC et le PUMA mettent en œuvre le PDCS. Dans ce cas, il faudra juste intégrer le fait que ces deux programmes ne construisent pas d'hôpitaux et ne recrutent pas de personnels de soins de santé.

Par contre, le Gouvernement peut faire l'option de centraliser tout le volet densification de la carte sanitaire dans un seul programme afin d'assurer plus de cohérence globale. Ce programme pourrait être le PDCS ou autre programme à définir.

## Conclusion

Avec l'adoption, par le Gouvernement, du projet de décret relatif à la nouvelle carte sanitaire, l'offre de soins sera équitablement renforcée à travers le PDCS. Estimé à 220 565 000 000 FCFA, le PDCS prend en compte les structures de l'action sociale et du Service National de l'hygiène. Son financement rendra plus effective la CMU et l'atteinte des indications de l'OMS en matière de couverture sanitaire.

## Lieux d'implantation des nouvelles infrastructures sanitaires et sociales prévues

### Besoins prioritaires en structures de santé

Les quatre premiers tableaux ci-dessous concernent les besoins prioritaires en postes de santé, centre de santé de niveau 1 (sans bloc opératoire), en centre de santé de niveau 2 (avec bloc opératoire), en EPS 1, 2 et 3.

**Tableau 2 : Lieux d'implantation des postes de santé prévus d'ici 2023**

Région	Département	District sanitaire	Priorité construction nouveaux postes de santé
Dakar	Dakar	Dakar Nord	3
Dakar	Dakar	Dakar Sud	2
Dakar	Dakar	Dakar Centre	4
Dakar	Dakar	Dakar Ouest	2
Dakar	Guédiawaye	Guédiawaye	4
Dakar	Pikine	Pikine	8
Dakar	Pikine	Mbao	8
Dakar	Rufisque	Rufisque	7
Dakar	Pikine	Keur Massar	10
Dakar	Rufisque	Diamniadio	4
Diourbel	Diourbel	Diourbel	3
Diourbel	Bambey	Bambey	5
Diourbel	Mbacké	Mbacké	2
Diourbel	Mbacké	Touba	10
Fatick	Fatick	Fatick	5
Fatick	Fatick	Dioffior	2
Fatick	Fatick	Niakhar	3
Fatick	Foundiougne	Passy	3
Fatick	Foundiougne	Foundiougne	4
Fatick	Foundiougne	Sokone	3
Fatick	Gossas	Gossas	3
Kaolack	Guinguinéo	Guinguinéo	3

<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>District sanitaire</b>	<b>Priorité construction nouveaux postes de santé</b>
Kaolack	Ndoffane	Ndoffane	4
Kaolack	Kaolack	Kaolack	7
Kaolack	Nioro	Nioro	5
Kaffrine	Malem Hodar	Malem Hodar	2
Kaffrine	Kaffrine	Kaffrine	4
Kaffrine	Koungueul	Koungueul	5
Kaffrine	Birkelane	Birkelane	2
Louga	Louga	Louga	2
Louga	Linguère	Linguère	3
Louga	Linguère	Dahra	3
Louga	Kébémér	Kébémér	3
Louga	Kébémér	Darou Mousty	3
Louga	Louga	Sakal	2
Louga	Louga	Coki	1
Louga	Louga	Keur Momar Sarr	1
Matam	Matam	Matam	4
Matam	Matam	Thilogne	3
Matam	Kanel	Kanel	5
Matam	Ranerou	Ranerou	2
Saint Louis	Saint Louis	Saint Louis	6
Saint Louis	Dagana	Dagana	2
Saint Louis	Dagana	RichardToll	2
Saint Louis	Podor	Podor	3
Saint Louis	Podor	Pété	2
Tambacounda	Tambacounda	Tambacounda	6
Tambacounda	Tambacounda	Makacoulibantang	5
Tambacounda	Koumpeuntoum	Koumpeuntoum	4
Tambacounda	Bakel	Bakel	2
Tambacounda	Bakel	Kidira	4
Tambacounda	Goudiry	Goudiry	5
Tambacounda	Dianke makha	Diankémakha	2

Région	Département	District sanitaire	Priorité construction nouveaux postes de santé
Kédougou	Kédougou	Kédougou	3
Kédougou	Sareya	Sareya	3
Kédougou	Salemata	Salemata	3
Thiès	Thiès	Thiès	5
Thiès	Thiès	Pout	2
Thiès	Thiès	Khombole	2
Thiès	Tivaouane	Tivaouane	6
Thiès	Tivaouane	Mékhé	4
Thiès	Mbour	Mbour	6
Thiès	Mbour	JoalFadiouth	2
Thiès	Mbour	Popenguine	2
Thiès	Mbour	Thiadiaye	3
Ziguinchor	Ziguinchor	Ziguinchor	6
Ziguinchor	Oussouye	Oussouye	2
Ziguinchor	Bignona	Bignona	3
Ziguinchor	Bignona	Diouloulou	2
Ziguinchor	Bignona	Thionk-Essyl	2
Kolda	Kolda	Kolda	9
Kolda	Vélingara	Vélingara	10
Kolda	MédinaYoro Foulah	MédinaYoro Foulah	6
Sédhiou	Sédhiou	Sédhiou	6
Sédhiou	Goudomp	Goudomp	6
Sédhiou	Boukiling	Boukiling	5
<b>TOTAL</b>			<b>300</b>

**Tableau 3 : Lieux d'implantation des Centres de niveaux 1 prévus d'ici 2023**

Région	Département	District Sanitaire	Localités d'implantation des CS1 de la Première priorité du PDCS
<b>DAKAR</b>	Dakar	Dakar Centre	
	Dakar	Dakar Nord	
	Dakar	Dakar Ouest	
	Dakar	Dakar Sud	

Région	Département	District Sanitaire	Localités d'implantation des CS1 de la Première priorité du PDCS
	Guédiawaye	Guédiawaye	
	Pikine	Keur Massar	CA de Malika
	Pikine	Mbao	CA de Mbao
	Pikine	Pikine	CA Djidda Thiaroye Kao
	Pikine	Pikine	Guinaw rail
	Pikine	Yeumbeul	
	Rufisque	Diamniadio	
	Rufisque	Rufisque	Commune Tivaouane Peulh-Niagha
<b>Dakar</b>			
<b>DIOURBEL</b>	Bambey	Bambey	Commune de Babagarage
	Bambey	Bambey	Commune de Réfane
	Diourbel	Diourbel	Arrondissement de Ndindy
	Diourbel	Diourbel	Arrondissement de Ndoulo
	Mbacké	Mbacké	Arrondissement de Taif
	Mbacké	Touba	
	Mbacké	Touba	
<b>Diourbel</b>			
<b>FATICK</b>	Fatick	Dioffior	
	Fatick	Fatick	Commune de Diakhao
	Fatick	Niakhar	
	Foundiougne	Foundiougne	
	Foundiougne	Passy	
	Foundiougne	Sokone	Commune de Karang
	Gossas	Gossas	
<b>Fatick</b>			
<b>KAFFRINE</b>	Birkelane	Birkelane	
	Kaffrine	Kaffrine	Arrondissement de Gniby
	Kaffrine	Kaffrine	Arrondissement de Katakél
	Koungueul	Koungueul	Arrondissement de Missirah Wade
	Malem Hodar	Malem Hodar	
<b>KAOLACK</b>	Guinguinéo	Guinguinéo	
	Kaolack	Ndoffane	Arrondissement de Ndiedieng
	Kaolack	Ndoffane	Arrondissement de Koumbal
	Kaolack	Kaolack	
	Nioro	Nioro	Arrondissement Medina-Sabakh

Région	Département	District Sanitaire	Localités d'implantation des CS1 de la Première priorité du PDCS
	Nioro	Nioro	Arrondissement Wack-Ngouna (Commune de Wack-Ngouna ou Commune de Keur Madiabel)
	Nioro	Nioro	Arrondissement Paoskoto
	Nioro	Nioro	Commune de Nioro du Rip
<b>Kaolack</b>			
<b>KEDOUGOU</b>	Kédougou	Kédougou	
	Salemata	Salemata	
	Sareya	Sareya	Arrondissement de Sabodola
<b>Kédougou</b>			
<b>KOLDA</b>	Kolda	Kolda	Commune de Mampatim
	Kolda	Kolda	Commune de Dabo
	Kolda	Kolda	Commune de Salikégné
	Médina Yoro Foulah	Médina Yoro Foulah	Commune de Pata
	Vélingara	Vélingara	Arrondissement de Bonconto (Commune de Koukané ou Commune de Dabo)
	Vélingara	Vélingara	Manda Douane
<b>Kolda</b>			
<b>LOUGA</b>	Kébémér	Darou Mousty	
	Kébémér	Kébémér	
	Linguère	Dahra	
	Linguère	Linguère	Commune de Gassane
	Louga	Coki	
	Louga	Keur Momar Sarr	
	Louga	Louga	Arrondissement de Mbédiène
	Louga	Sakal	
<b>Louga</b>			
<b>MATAM</b>	Kanel	Kanel	Arrondissement Orkadiere
	Matam	Matam	Ndouloumadji
	Matam	Thilogne	
	Ranerou	Ranerou	
<b>Matam</b>			
<b>SAINT-LOUIS</b>	Dagana	Dagana	
	Dagana	Richard-Toll	Commune Ross Béthio
	Podor	Pété	
	Podor	Podor	Gueddé
	Saint-Louis	Saint-Louis	
<b>Saint-Louis</b>			

Région	Département	District Sanitaire	Localités d'implantation des CS1 de la Première priorité du PDCS
<b>SEDHIOU</b>	Boukiling	Boukiling	Commune de Ndiamacounda
	Boukiling	Boukiling	Arrondissement de Bogal
	Goudomp	Goudomp	Commune de Tanaff
	Sédhiou	Sédhiou	Commune de Marsassoum
	Sédhiou	Sédhiou	Diannah
<b>Sédhiou</b>			
<b>TAMBACOUNDA</b>	Bakel	Bakel	
	Bakel	Kidira	
	Goudiry	Diankémakha	
	Goudiry	Goudiry	
	Koumpeuntoum	Koumpeuntoum	Arrondissement de Kouthiaba Wolof
	Tambacounda	Tambacounda	Commune de Koussanar
	Tambacounda	Makacoulibantang	
<b>Tambacounda</b>			
<b>THIES</b>	Mbour	Joal-Fadiouth	
	Mbour	Popenguine	Commune de Diass
	Mbour	Mbour	Commune de Saly Portudal
	Mbour	Thiadiaye	Arrondissement de Fissel
	Thiés	Khombole	
	Thiés	Pout	
	Thiés	Thiés	CA Thies Nord
	Tivaouane	Mékhé	Arrondissement Merina Dakhar
	Tivaouane	Tivaouane	Commune de Mboro
	Tivaouane	Tivaouane	Commune de Pire Gouréye
<b>Thiés</b>			
<b>ZIGUINCHOR</b>	Bignona	Bignona	Commune de Sindia
	Bignona	Diouloulou	Arrondissement de Kataba I
	Bignona	Thionck-Essyl	
	Oussouye	Oussouye	
	Ziguinchor	Ziguinchor	Arrondissement de Niaguis
<b>Ziguinchor</b>			

Tableau 4 : Lieux d'implantation des Centres de niveaux 2 prévus d'ici 2023

Région	Département	District Sanitaire	PDCS des CS2
<b>Dakar</b>	Dakar	Dakar Ouest	CS de Ngor
	Dakar	Dakar Ouest	PS de Odette Mbaye Derneville

Région	Département	District Sanitaire	PDCS des CS2
	Pikine	Keur Massar	CS Keur Massar
	Pikine	Mbao	CS Mbao
	Pikine	Pikine	CS Pikine
	Rufisque	Rufisque	Commune Tivaouane Peulh-Niagha
Diourbel	Bambey	Bambey	CS de Bambey
	Mbacké	Mbacké	CS de Mbacké
	Mbacké	Touba	CS de Keur NIANG
	Mbacké	Touba	CS de Darou Tanzil
Fatick	Fatick	Dioffior	CS de Dioffior
Kaolack	Kaolack	Ndoffane	CS de Ndoffane
	Nioro	Nioro	Arrondissement Medina-Sabakh
Louga	Kébémér	Kébémér	CS de Kébémér
	Louga	Keur Momar Sarr	CS de Keur Momar SARR
Matam	Kanel	Kanel	Arrondissement Orkadiere
Saint-Louis	Dagana	Richard-Toll	Commune Ross Béthio
	Podor	Podor	CS de Podor
Sedhiou	Sédhiou	Sédhiou	Commune de Marsassoum
Tambacounda	Bakel	Kidira	CS de Kidira
	Tambacounda	Tambacounda	Commune de Koussanar
Thies	Tivaouane	Tivaouane	Commune de Mboro

**Tableau 5 : Lieux d'implantation des EPS 1 , 2 et 3 prévus d'ici 2023**

Région	Département	Stratégies de mise en œuvre EPS1	Stratégies de mise en œuvre EPS2	Stratégies de mise en œuvre EPS3
Dakar	Pikine	Nouvel hôpital		
Dakar	Rufisque		Eriger EPS1 YM en EPS2 et ne pas construire l'EPS1 visé	
Diourbel	Mbacké			En cours
Kaffrine	Kaffrine		En cours	
Kaolack	Kaolack			Eriger l'EPS2 en EPS 3
Kaolack	Nioro	On peut ériger le CS2 de Nioro en EPS1		
Kedougou	Kedougou		En cours	
Saint-Louis	Saint-Louis			Construire en EPS3
Sedhiou	Sedhiou		En cours	

Région	Département	Stratégies de mise en œuvre EPS1	Stratégies de mise en œuvre EPS2	Stratégies de mise en œuvre EPS3
Tambacounda	Bakel	Construire un nouveaux EPS1		
Thiès	Mbour		Eriger l'EPS1 de Mbour en EPS2	
Thiès	Thiès			Eriger en EPS3 l'EPS 2 de Thies
Thiès	Tivaouane		Eriger l'EPS1 de Tivaouane en EPS2	
Ziguinchor	Ziguinchor			Eriger en EPS3 l'EPS 2 régional
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

## Besoins prioritaires en structures de l'Action sociale

Tableau 6 : Besoins prioritaires en CPRS

Région	Département	Lieux d'implantation des nouveaux CPRS
Dakar	Guédiawaye	Commune de Guédiawaye
	Rufisque	Commune de Keur Massar
	Rufisque	Commune de Rufisque
Fatick	Foundiougne	Commune de Foundiougne
Tambacounda	Bakel	Commune de Bakel
	Goudiry	commune de Goudiry
	Koumpentoum	Commune de Koumpentoum
	Tambacounda	Commune de Tambacounda
Kolda	Kolda	commune de Kolda
	Médina Yoro Foula	commune de Médina Yoro Foula
	Vélingara	Commune de Vélingara
Kédougou	Salémata	Commune de Salémata
	Kédougou	Commune de Kédougou
	Saraya	Commune de Saraya
Sédhiou	Boukiling	Commune de Boukiling
	Goudomp	Commune de Goudomp
	Sédhiou	Commune de S&dhiou
Ziguinchor	Oussouye	Commune de Oussouye
Matam	Ranérou	Commune de Ranérou
	Kanel	Commune de Kanel
	Matam	Bokidiawé-Vélingara ferlo- Orkadiéré

Tableau 7 : Besoins prioritaires en CNRS

Région	Département	Lieu d'implantation
Dakar	Rufisque	Commune de Diamniadio

**Tableau 8 : Besoins prioritaires en réhabilitation de CPRS**

Région	Département	CPRS à réhabiliter
Dakar	Pikine	Commune de Diameguene
	Pikine	Commune de Thiaroye
	Dakar	Commune de Colobane(Gibraltar)
	Dakar	Commune de Médina
	Dakar	Commune de Sicap (Liberté 3 A)
	Dakar	Commune de Sicap (Liberté 3 A)

### Besoins prioritaires en structures du Service National de l'hygiène

**Tableau 9 : Besoins prioritaires en structures de l'hygiène**

Région	Département	Lieux d'implantation
Dakar	Dakar	Port autonome de Dakar
Kaolack	Nioro	Keur Ayib
Fatick	Foundiougne	Karang
Tambacounda	Bakel	Kidira
Kolda	Velingara	Diobé, Kalifourou
Kédougou	Kedougou	Ségou, Fongolimbi
Ziguinchor	Bignona	Diouloulou, Thionk Essyl
Saint-Louis	Dagana	Rosso
Saint-Louis	Podor	Ndioum

**Tableau 10 : Besoins prioritaires en BDH**

Région	Lieux d'implantation
Dakar	Département de Dakar
Thiès	Département de Thiès
Diourbel	Département de Diourbel
Kaolack	Département de Kaolack
Fatick	Département de Fatick
Kaffrine	Département de Kaffrine
Tambacounda	Département de Tambacounda
Kolda	Département de Médina Yoro Foulah
Kédougou	Département de Kédougou

<b>Sédhiou</b>	Département de Sédhiou
<b>Ziguinchor</b>	Département de Ziguinchor
<b>Louga</b>	Département de Louga
<b>St Louis</b>	Département de Saint-Louis
<b>Matam</b>	Département de Matam

**Tableau 11 : Besoins prioritaires en BSH**

Région	Priorité en construction BSH
<b>Thiès</b>	Tivaouane
<b>Diourbel</b>	Touba

**Tableau 12 : Besoins prioritaires en BRH**

Région	Priorité en construction BRH
<b>Dakar</b>	Dakar
<b>Thiès</b>	Thiès
<b>Kaffrine</b>	Kaffrine
<b>Kédougou</b>	Kédougou
<b>TOTAL</b>	4